



MONITORAGE VIOLENCE DOMESTIQUE DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL

ANNÉE 2024

Interventions d'urgence (1/2)

- **700** infractions de violence domestique enregistrées par la police neuchâteloise
- La police intervient en moyenne **une** fois par jour pour des situations de violence domestique
- **Une trentaine** d'expulsions de domicile prononcées par la police neuchâteloise dans le cadre de violence domestique
- **2** féminicides ainsi qu'**un** meurtre dans le cadre domestique recensés par la police



Interventions d'urgence (2/2)

Police neuchâteloise	2023	2024
Nombre d'infractions de violence domestique	501	700
Nombre d'intervention/semaine pour des affaires de violence domestique	5 à 7	5 à 7
Nombre d'expulsions du domicile dans le cadre de violence domestique	32	env. 30
Nombre de féminicide(s)	1	2
Nombre d'homicide(s) dans le cadre domestique	0	1

- Les récentes statistiques policières du canton de Neuchâtel révèlent une hausse de 40% des infractions de violences domestiques. Il convient de rappeler que le nombre d'infractions enregistrées ne correspond pas au nombre d'affaires traitées : une même affaire peut en effet comporter plusieurs infractions, tandis qu'une seule infraction peut concerner plusieurs personnes. Cette évolution reflète probablement une double dynamique : une libération accrue de la parole des victimes de violences intrafamiliales et une meilleure prise en compte institutionnelle de ces situations.

Soutien aux victimes (1/2)

- **875** situations de violence domestique traitées par le service d'aide aux victimes (SAVI)
- **51** femmes, **48** enfants, **7** hommes hébergé-es par le SAVI (en foyer et auprès de partenaires)
- **1** femme a consulté le service de la cohésion multiculturelle (COSM) pour des questions relatives à son permis de séjour dans le cadre de violence domestique
- **35** neuchâtelois-es ont consulté le site internet violencequefaire.ch



Soutien aux victimes (2/2)

SAVI / COSM / VqF	2023	2024
Nombre de situations de violence domestique traitées par le SAVI	852	875
Nombre de personnes hébergées par le SAVI	124	106
Nombre personnes ayant consulté le COSM	8	1
Nombre de neuchâtelois-es ayant consulté le site violencequefaire.ch	29	35

- De son côté, le Service d'aide aux victimes (SAVI) observe une augmentation constante du nombre de situations prises en charge ces dernières années. Cette croissance régulière illustre un recours plus fréquent des personnes concernées aux dispositifs d'aide, signe possible d'une meilleure connaissance des ressources disponibles ainsi que d'une confiance renforcée dans les services d'accompagnement, mais également d'une possible précarisation de la société et donc de la situation des victimes. Concernant l'hébergement, une légère baisse des admissions a été relevée, conséquence d'une surcharge temporaire durant une partie de l'année. Cette situation a toutefois été prise en compte par un renforcement du dispositif pour mieux répondre à la demande croissante.

Travail avec les auteur-es

- **67** neuchâtelois-es suivi-es par le service pour les auteur-es de violence conjugale (SAVC)



SAVC	2023	2024
Nombre de neuchâtelois-es suivi-es	70	67

- Ce chiffre globalement stable s'accompagne d'une hausse de l'âge des participant-es, d'une progression des démarches volontaires et d'une diminution des situations signalées par la police.

Constats médicaux

- **24** femmes âgées de 16 ans et plus ont consulté le service de gynécologie du RHNE pour agression sexuelle dans le cadre domestique



RHNe	2023	2024
Nombre de femmes ayant consulté pour un constat d'agression sexuelle	34	24

- À fin novembre 2024 s'est ouvert le centre neuchâtelois de médecine des violences (CNMV) au sein du RHNe. Les données du CNMV seront intégrées au monitoring dès 2025.

Suivis sous contrainte judiciaire

- **23** personnes suivies par le SAVC sous contrainte judiciaire (contrainte + suspension selon 55a)

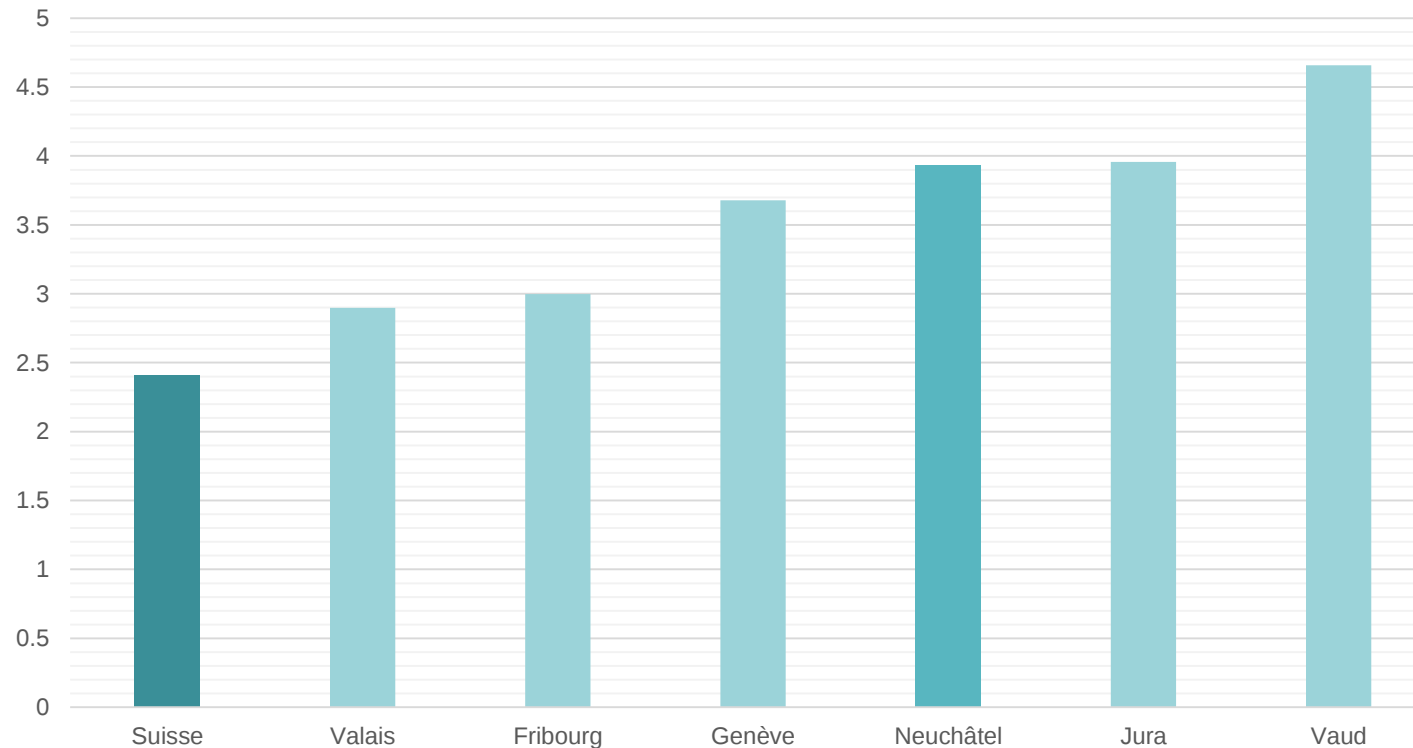


SAVC	2023	2024
Nombre de suivis SAVC sous contrainte judiciaire	15	23

- On observe une augmentation entre 2023 et 2024 ; néanmoins, les chiffres de 2024 reviennent au niveau de ceux enregistrés en 2022.

Comparaison suisse

Nombre d'infractions de violence domestique
enregistrées par la police pour 1'000 habitant-es,
Suisse romande, 2024

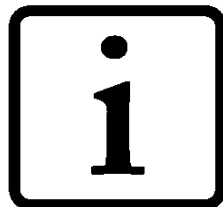


Définitions

- Infraction: est un acte punissable défini par le Code pénal ou par une disposition pénale des lois fédérales annexes. Il s'agit ici d'infractions constatées par la police, il se peut que le type d'infraction soit ensuite requalifié par le ministère public et/ou le tribunal au fil de procédure.
- Expulsion du domicile: est définie comme l'astreinte à quitter le logement pendant une durée déterminée et à ne pas y retourner pendant ce temps. L'alinéa 4 de l'article 28b du Code civil suisse permet, en cas de crise, l'expulsion immédiate du logement commun de l'auteur·e de violence domestique.
- Féminicide : Meurtre d'une femme ou d'une jeune fille, en raison de son appartenance au sexe féminin. Ce terme est employé par la police neuchâteloise, mais n'existe toutefois pas dans le Code pénal.
- Suspension selon 55a: Dans les cas où les intérêts de la victime de violence conjugale pourraient être menacés en cas de poursuite d'office, l'art. 55a CP permet de suspendre la procédure pénale afin de les protéger. Afin d'alléger la pression sur la victime et d'élargir la marge d'appréciation des autorités, la seule volonté de la victime n'est plus suffisante pour suspendre la procédure

Sources

- Ces chiffres proviennent des institutions actives dans le domaine de la violence domestique, à savoir:
 - La police neuchâteloise (PONE)
 - Le service d'aide aux victimes (SAVI)
 - Le service de cohésion multiculturelle (COSM)
 - Le service pour auteur-es de violence conjugale (SAVC)
 - Le réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)
 - Le site internet violencequefaire.ch
- Les chiffres utilisés pour la comparaison suisse romande proviennent de la statistique policière de criminalité 2024 (SPC) de l'office fédéral de la statistique (OFS)



Office de la politique familiale et de l'égalité
Rue de Tivoli 28
Case postale 1
2002 Neuchâtel 2
032 889 61 20
opfe@ne.ch